

## ≈ plein cadre

## 2013 commence aujourd'hui

**Michel, vous êtes Président de la FIECI depuis un an. Quel premier bilan souhaitez vous dresser, spontanément ?**

Je préférerais m'appuyer sur ce qui a été réalisé par notre collectif depuis un an, pour mieux définir ce qui nous reste à faire. Certes, nous avons à notre actif des chiffres encourageants (lire page 2). Nous fournissons un réel effort au plan des échanges entre la Fédération et ses adhérents. Nous avons commencé l'amélioration de nos outils de communication, et nous allons continuer dans cette voie. Ce que je souhaite, dans ce nouveau numéro de Passerelles Cadres, c'est faire passer un message fort à tous nos adhérents, et au-delà, à tous nos collègues : les enjeux qui nous attendent ne sont pas limités à l'année 2010. Tout ce que nous mettons en œuvre depuis un an, poursuit un seul objectif : être les plus forts possibles, le mieux implantés dans les entreprises, afin d'asseoir ainsi notre légitimité à l'échéance de 2013.

**Pouvez-vous préciser cet enjeu pour les lecteurs ?**

Avec la Loi du 20 août 2008, les critères de représentativité des syndicats changent. Il faut pour demeurer représentatif dans l'entreprise, recueillir au moins 10 % des suffrages au premier tour des élections ; mais aussi "avoir des effectifs et des cotisants suffisants". Cela

signifie que nombre d'adhérents vont devoir sensiblement étoffer leur section syndicale. En deçà des 10 % et du respect de ces critères, nos délégués syndicaux perdront toute légitimité pour négocier. De plus, au plan national, les Confédérations devront représenter au moins 8 % des voix, lorsqu'en 2013 le Haut Conseil du Dialogue Social définira pour la première fois la liste des "organisations syndicales reconnues représentatives au niveau national". Le paysage syndical risque d'être fort bouleversé demain. Quels syndicats "ouvriers" seront encore présents ? Quels autres auront disparu ? Le syndicalisme cadre existera-t-il encore sous la forme actuelle ? Pour une petite fédération comme la nôtre, le travail combatif doit être conduit dès à présent, sans relâche. Nous devons être énergiques, battants, pugnaces, créatifs dans nos démarches. Pour convaincre nos adhérents d'affirmer leur engagement, et identifier parmi leurs collègues, ceux qui peuvent nous rejoindre. Plus que jamais, une représentation syndicale des personnels cadres va s'avérer indispensable. Elle devra leur apporter un discours spécifique.

**Cette nouvelle règle du jeu représenterait une vraie opportunité à saisir ?**

J'en suis convaincu. Si on se replie sur soi, autant renoncer de suite ! Si au contraire nous savons, dans les entreprises,

être plus actifs et confiants dans notre discours, nous nous imposerons alors comme des représentants démocratiques modernes, dignes de confiance, parce que réellement en phase avec les problèmes sociaux et sociétaux d'aujourd'hui.

**Concrètement, comment cela peut-il se traduire ?**

Un syndicat moderne doit selon moi, non seulement "soutenir et aider" les actions d'amélioration de conditions de travail, de salaires, et être force de proposition pour améliorer tout ce qui peut l'être dans les relations sociales et humaines, au sein de l'entreprise. Il doit aussi être un soutien auprès de chaque personne adhérente, en lui apportant des services pensés pour elle.

Nous avons là un vaste chantier pour l'avenir, et dès aujourd'hui nous pouvons annoncer trois initiatives.

Pour nos collègues souhaitant gagner en expertise, nous allons développer notre offre en matière de formations. Et pour mieux les accueillir, pour optimiser les sessions, nous avons rénové et agrandi nos locaux. Ce



dispositif est opérationnel. Nous allons renforcer dès mars prochain notre prestation de conseil juridique, pour aider encore plus efficacement chaque adhérent en butte à un problème collectif ou individuel. Ce soutien-là est indispensable, en une période où se multiplient plans sociaux, incitations aux départs "plus ou moins sincèrement" négociés, pressions de toutes sortes sur les personnes. Dans un contexte de judiciarisation forcée, nous allons agir en véritable assistance juridique auprès de nos adhérents.

Enfin, nous avons beaucoup travaillé ces derniers mois pour proposer à nos adhérents une offre individuelle, comparable à celles des Comités d'Entreprise, en matière de loisirs et de voyage. Nous nous associons à un grand spécialiste du voyage social pour créer un site qui proposera les meilleures offres des

## ≈ sommaire

La FIECI ouvre son "Espace Accueils" .....	p. 2
Voyage, voyages .....	p. 3
Nouvelles donnes, nouvelles missions pour le syndicaliste .....	p. 4
Bulletin d'adhésion .....	p. 5
Apprenez à connaître les "NANC" .....	p. 6

## ≈ chiffres

### Des chiffres qui parlent, pour la FIECI...

Nous ferons tout notre possible pour que la satisfaction de nos adhérents soit maximale en 2010, et que notre travail quotidien renforce votre confiance et votre détermination. Quatre chiffres nous paraissent "aller dans le bon sens"...

# + 17 %

C'est la progression du nombre de nos adhérents pour l'année 2009. Jamais au cours de la décennie écoulée, nous n'avons été aussi nombreux au sein des 4 syndicats de la Fédération. C'est encourageant, mais nous savons pouvoir faire mieux, avec l'aide de ceux qui déjà nous ont rejoints. Bref, il faudra en 2010 transformer l'essai !

# ... 35 %

Un tiers de nos adhérents est "nouveau". Cela nous donne pour cette année une mission supplémentaire : répondre au mieux aux attentes des collègues qui ont pour la première fois manifesté leur intérêt pour notre action et notre discours.

# 79 %

... Le taux de renouvellement des adhésions constaté en 2009. Ce résultat est le meilleur depuis cinq ans. Nous souhaitons l'an prochain passer la barre des 80 %. Qu'est ce qui peut expliquer, d'une année sur l'autre, le non renouvellement d'une adhésion ? Le changement de métier ou de statut, bien sûr. Le chômage, parfois, ou des difficultés financières passagères. Le départ en retraite, aussi.

# 25 %

... De nos adhérents sont des femmes. Compte tenu du poids prépondérant des métiers de l'informatique dans nos effectifs, secteur très majoritairement masculin, ce pourcentage inférieur à certains autres syndicats de salariés, s'explique aisément. Reste que sur le terrain, la FIECI veut attacher le plus grand soin à défendre les droits et les conditions de travail des femmes dans l'entreprise, et notamment à travers le réseau Équilibre de la CFE-CGC.

(suite de la page 1)

tour-operators, des accès aux cinémas et à de nombreux spectacles au niveau national, et toujours avec des réductions significatives. Vous lirez dans ce numéro la présentation (lire page 3) de ce service, gratuit pour nos adhérents, qui satisfera notamment ceux ne bénéficiant pas de CE assez structurés.

Cette offre sera bientôt disponible dans un cadre contractuel simplifié, pour nos collègues élus en charge de ces sujets, en tant qu'outil de développement syndical.

Pour nous, un syndicat moderne doit proposer un réseau solide et solidaire, apporter à ses adhérents une offre de services

opérationnelle au plan social comme au plan de la vie en société. Il doit aussi favoriser les échanges entre nous. A cet égard, notre site internet se met ces jours-ci au diapason. Nous le voulons plus riche en contenus éditoriaux, plus performant au plan de la navigation, et aussi plus interactif.

Notre fédération s'est mise en mouvement, et que vous dire de plus.. sinon d'inviter chacun à s'emparer de ces nouveaux outils, et de les faire vivre au mieux !

Michel de La Force

(Propos recueillis par Hervé Resse)

## ≈ services FIECI

### La FIECI ouvre son "Espace Accueils"

**Conseil... assistance juridique... coaching... formations... Nos adhérents rencontrent plus que jamais le besoin d'être accompagnés et soutenus dans leur vie professionnelle. Pour répondre à cette nouvelle mission, nous ouvrons au siège de la FIECI un espace dédié à ces rencontres avec nos experts.**

Ce n'est un secret pour personne, nos environnements professionnels sont de plus en plus tendus. Une des conséquences concrètes, en 2009, fut à nos yeux l'augmentation significative du nombre d'appels de collègues en butte à de réels problèmes, principalement juridiques. L'augmentation du nombre de cas de pressions, harcèlements de toutes sortes, est une vraie réalité. Mais, alors que les juges les reconnaissent assez facilement comme telles, ils sont aujourd'hui souvent enclins à admettre les dérapages des supérieurs agressifs, voire à les excuser. Conséquence ? Il devient indispensable de préparer sérieusement son dossier, pour ne pas le voir enterré. D'où cette première intuition : en mettant un avocat-conseil à la disposition de nos adhérents, nous répondrons plus efficacement à leurs difficultés. Ce service sera lancé en mars.

À partir de là, nous allons développer une offre de services nouveaux. Tel collègue peut avoir besoin de consulter un expert-comptable. Tel autre, de recourir à un appui professionnel ou un coach. Nous allons développer notre offre de formations,



confédérales ou spécifiques à la FIECI. Et nous pourrons accueillir les réunions de nos délégués syndicaux actuellement dépourvus de locaux, les aidant ainsi à mieux conduire leurs travaux.

Notre volonté est de mieux répondre à la fois aux besoins exprimés par chacun de nos adhérents, en tant qu'individu, et collectivement par nos sections. Pour y parvenir, nous ouvrons dans nos bureaux du Faubourg-Poissonnière, un "Espace Accueils" où chacun d'entre nous pourra rencontrer nos experts, sur rendez-vous. ≈



## Voyage, Voyages...

Avec "[www.lesvoyagesfieci.com](http://www.lesvoyagesfieci.com)"... la FIECI va vous apporter un nouveau service permettant à tout adhérent d'accéder à une offre de loisirs et de voyages à prix préférentiels. Disponible dès ce mois de février !



Après des mois de réflexion, notre Fédération a le plaisir de vous annoncer la création d'un nouveau service d'accès gratuit. Nous avons de longue date constaté un déséquilibre entre les services proposés par certains CE, plus "aisés" financièrement, et la majorité d'entre eux. De plus, nombre de nos adhérents n'accédaient pas du tout à ce type de ser-

vices. C'est pourquoi nous proposons désormais à tous nos adhérents, en coopération avec le groupe de tourisme Sélectour-Examonde (spécialiste du service aux Comités d'Entreprises), l'accès direct aux meilleures offres de voyages du marché, disponibles sur leur "portail loisirs". Comment ça marche ? Pour accéder à ces offres, rien de

plus simple : à partir du site fédéral [www.fieci-cgc.org](http://www.fieci-cgc.org) ou directement du site [www.lesvoyagesfieci.com](http://www.lesvoyagesfieci.com), vous aurez accès aux offres spéciales FIECI. Et pour accéder à l'offre générale Portail Loisirs, cliquez sur "ACCES A PORTAIL LOISIRS", où vous renseignerez votre nom et votre numéro d'adhérent de la FIECI. Sitôt connecté, vous consulterez toutes les offres disponibles sur le moment. Attention, elles le seront, forcément, en nombre et durée limitées.

Toutes ces offres bénéficieront des mêmes conditions de sérieux, de fiabilité, qu'une prestation achetée an agence traditionnelle... mais elles le seront à un prix FIECI.

Au-delà, vous pourrez également réserver vos places de cinémas, accéder à de nombreux spectacles à l'affiche dans toute la France... Toujours avec des réductions pouvant aller de 10 à 25 %.

Ce service vous est ouvert dès à présent. Connectez-vous ! Et diffusez l'information autour de vous à vos collègues, syndiqués ou non.

Apporter de nouveaux services à chaque adhérent, cela participe en somme de notre vision du syndicalisme moderne. ≈

Une semaine en club, sous le soleil de la Crète, pour 2 personnes, proposée à

~~1 000 €~~

vous sera proposée à

**918 €**

sur le site

[www.lesvoyagesfieci.com](http://www.lesvoyagesfieci.com)

(soit 15 % de remise)

Le circuit auto-tour (vols + voiture et chambres d'hôtels réservées, 16 jours), dans l'Ouest américain, à la découverte des villes mythiques et des Parcs Nationaux.

Au lieu d'un tarif public à

~~2 390 €~~

achetez-le à

**1.990 €**

sur le site

[www.lesvoyagesfieci.com](http://www.lesvoyagesfieci.com)

(soit 20 % de remise)

[WWW.LesVoyagesFIECI.COM](http://WWW.LesVoyagesFIECI.COM)

ACCES A PORTAIL LOISIRS

## Nouvelles donnes, nouvelles missions pour le syndicaliste

**Depuis un an, le site internet de la FIECI propose des réflexions sur les nouvelles donnes observées dans le monde du travail, singulièrement dans les univers qui sont les nôtres.**

Ces notes, très prisées des visiteurs du site si l'on en croit les statistiques de fréquentation, sont chaque fois l'occasion de décrire une réalité actuelle, telle que l'observent journalistes, sociologues, chercheurs, et telle qu'ils en rendent compte à travers une publication (livre, article, dossier).

### Redonner du sens aux relations de travail

Ainsi, dans le sujet hautement sensible des suicides au travail, qui secoua l'actualité durant l'automne 2009, propositions-nous la réflexion de deux experts en psychologie, Christophe Dejourné et Florence Bègue, qui estimaient qu'un seul suicide sur les lieux de travail suffisait à signer *"la déstructuration en profondeur de l'entraide et de la solidarité, c'est-à-dire une dégradation très avancée du vivre ensemble dans toute la collectivité"*. Passé le constat, les salariés d'une entreprise ayant connu ce choc ont moins besoin de *"psychotropes"* ou autres médicaments... que de solidarité, de relations sociales plus et mieux construites, au plan horizontal entre les collègues, et au plan vertical avec l'encadrement ou la direction. L'indispensable est de réinjecter du sens, et de la valeur, dans des relations professionnelles et sociales qui en sont toujours plus démunies.

Mais la réflexion ne s'arrête pas là. Que deviennent, en ce début de siècle, les missions d'un syndicaliste moderne, à la fois observateur attentif et défenseur pertinent de ceux qu'ils représentent ? Expert des enjeux et mécanismes du travail moderne, par exemple en terme de mobilité(s), un syndicaliste CGC n'agit pas en réparateur bienveillant des dysfonctionnements humains. Il travaille à identifier et dénoncer les nouvelles conditions de travail des salariés, en milieux toujours plus tendus.

### Soutenir les femmes face au Plafond de Verre

Autre sujet proposé sur le site, l'égalité professionnelle hommes/femmes. Égalité salariale, d'abord. Chacun sait qu'on n'avance

sur ces questions qu'à pas de fourmis. Égalité dans l'accès aux postes à responsabilité, ensuite. Elle devient même, aux yeux des premières concernées, le premier motif d'insatisfaction, selon le dernier rapport de l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales). L'existence du fameux *"plafond de verre"* s'y voit confirmée. La difficulté des femmes cadres à exercer des responsabilités à l'international est patente. Or ce sont là les marchepieds décisifs pour accéder aux postes de pouvoir.

Sur de tels dossiers, la stratégie du *"quota"*,



imposant par la contrainte des taux proches de la parité aux entreprises, peut sembler volontariste et résolument proactive. Encore faut-il trouver des candidates... Nous pensons que la réelle équité passera surtout par une défense et une promotion, pied à pied, de règles du jeu équitables. Il faut en finir avec les fonctionnements anciens. Ainsi, les réunions programmées à des heures tardives pénaliseront toujours les femmes, sur qui repose souvent la cohérence quotidienne de la vie de famille... C'est en jouant sur les contraintes, en bousculant les obstacles concrets, qu'un syndicaliste cadre peut aujourd'hui agir efficacement contre cette inégalité jadis considérée comme inévitable...

### Oser le conflit sans le craindre

Troisième et dernier exemple de thématique traitée sur notre site ? Le conflit en entreprise, et l'art de s'en servir. De très nombreux ouvrages s'emparent du problème : s'y entrecroisent constats et méthodes pour tirer partie de situations a priori délicates. Preuve qu'à la réalité des problèmes, répond chez les salariés, – pas seulement ceux des ressources humaines –, le désir de trouver des solutions, de *"s'améliorer"*, pour mieux *"résister aux pressions"*.

Un tel sujet interpelle le syndicaliste ! Le principe même de la négociation ne suppose-t-il pas qu'il y ait eu auparavant désaccord, voire conflit ouvert ? Refuser la réalité du conflit, n'est-ce pas prendre le risque de voir perdurer les problèmes, au risque qu'ils

s'enlisent et deviennent ingérables ? Le premier devoir en somme d'un syndicaliste, n'est-il pas de recevoir l'idée même de *"conflit"* comme une opportunité à saisir, intelligemment ? Non pour nourrir le conflit lui-même dans une dynamique au bout du compte stérile, mais pour s'en servir comme d'un socle à partir duquel peut s'organiser un échange, une discussion, prélude aux négociations ? En somme, sans s'enfermer dans un *"non négatif"*, fermant

toutes les portes et n'offrant aucune solution, proposer la stratégie du *"non positif"*, prélude à des avancées réelles.

Sur bien d'autres sujets, le site internet de la FIECI propose depuis un an un regard neuf, à la fois informatif et impliqué sur tous les sujets qui sont nos nouvelles conditions de travail, et au-delà, conditions de vie.

En 2010, nous comptons sur vous pour nourrir ces dossiers de vos propres réflexions, échanges, et contributions. Le site fait peau neuve : l'ambition est entre autres d'encourager entre nous le dialogue sur de vraies questions de fond. ≈





## Apprenez à connaître les “NANC” : les Nouveaux Acteurs de la Négociation Collective

*Peut-on négocier un accord sans délégué syndical ? C'est possible avec les “NANC”. Si le délégué syndical demeure l'acteur principal et traditionnel de la négociation en entreprise, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, de nouveaux interlocuteurs peuvent légitimement signer des accords.*

Une première brèche avait été ouverte en 2004 avec la loi sur le dialogue social. Elle permettait, en l'absence de délégués syndicaux dans l'entreprise, de négocier des accords avec des élus ou des salariés mandatés. Cependant cette faculté devait être préalablement prévue par une convention collective étendue, ce qui explique que cette loi n'ait pas eu d'impact dans notre branche professionnelle, qui ne prévoyait pas un tel recours.

Est venue ensuite La loi du 20 août 2008 sur la démocratie sociale ; celle qui a bouleversé les règles de représentativité syndicale. Elle a supprimé cette exigence d'un accord de branche préalable. Elle a donc élargi la possibilité de conclure des accords d'entreprise en l'absence de délégués syndicaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Ces nouvelles règles de négociation sont susceptibles de toucher nos collègues travaillant dans les entreprises dépourvues de délégués syndicaux. Soit parce qu'ils pourront être amenés à négocier des accords ; soit parce qu'ils seront susceptibles de nous avertir, si les règles relatives aux “NANC” n'étaient pas respectées...

### De nouvelles règles du jeu...

Il faut donc savoir que :

- les élus peuvent désormais négocier des accords d'entreprise, mais uniquement si l'effectif est inférieur à 200 salariés (art. L. 2232-21) ;
- lorsqu'il n'y a aucun représentant élu, et qu'un procès-verbal de carence a été établi, la négociation est possible avec un salarié mandaté par une organisation syndicale représentative dans la branche (art. L. 2232-24) ;
- l'employeur doit informer les organisations syndicales représentatives dans la branche dont relève l'entreprise de sa décision d'engager des négociations avec

les élus, ou avec des salariés mandatés. La négociation ne peut concerner que les mesures dont la mise en oeuvre est subordonnée par la loi à un accord collectif (durée temps de travail par exemple), à l'exception des accords mentionnés à l'article L. 1233-21 (accord de méthode) ;

- le représentant de la section syndicale, nouveau mandat créé par la loi d'août 2008, peut aussi faire partie du jeu, quoiqu'en principe, son mandat ne lui permette pas de négocier des accords. Cependant l'article L. 2143-23 prévoit à titre exceptionnel qu'il peut négocier un accord – uniquement dans les entreprises de plus de 200 salariés –, qui ont des élus mais qui ont eu un PV de carence au premier tour des élections (et donc n'ont aucun délégué syndical). L'organisation syndicale qui le désigne doit alors préciser qu'il a bien le pouvoir de négocier un accord d'entreprise. En revanche, les thèmes de négociation ne sont pas limités, contrairement aux élus ou aux salariés mandatés.

Pour autant, il ne suffit pas d'avoir l'interlocuteur légitime. Encore faut-il que les conditions de validité des accords soient respectées. Et elles diffèrent selon l'interlocuteur...

### Redoubler de prudence !

Pour les accords négociés avec les élus, la validité est subordonnée à la conclusion par les titulaires représentant la majorité des suffrages exprimés lors des dernières élections professionnelles, et à l'approbation par la commission paritaire de branche qui contrôle que l'accord respecte les dispositions législatives ou conventionnelles applicables. À défaut de réponse dans les 4 mois, l'accord est réputé valide.

Pour les accords négociés avec un salarié mandaté ou avec le représentant de la section syndicale, une approbation par référendum à la majorité des suffrages expri-

més est nécessaire.

Il convient de rappeler que le code (Article L 2232-27-1) rappelle le respect des règles générales de négociation : l'indépendance des négociateurs vis-à-vis de l'employeur, l'élaboration conjointe du projet d'accord, la concertation avec les salariés, et la faculté de prendre attache des organisations syndicales représentatives de la branche... Sans être alarmiste, il est à craindre que certains de ces “NANC” seront amenés à signer des accords a minima, voire désavantageux pour les salariés, puisque la loi permet malheureusement de signer des accords en dessous des dispositions des conventions collectives.

Les salariés “en place” auront donc tout intérêt à être vigilants !!! ≈

Isabelle Leminbach  
ileminbach@fiec-cgc.com



### PASSERELLES CADRES

édité par la FIECI CFE-CGC  
N°4 février 2010

Commission paritaire en cours

**Directeur de la publication :**

Michel de La Force

**Rédacteur en chef :** Hervé Resse

**Maquette :** Joël Couturier (Parlons Social)

**Rédaction :** Hervé Resse, Isabelle

Leminbach, Michel de La Force

**Impression :** Imprimerie La Fertoise

Retrouvez nos informations quotidiennes sur  
[www.fieci.org](http://www.fieci.org)

**FIECI CFE-CGC**

Fédération Nationale de l'Encadrement

des SSII, Études, Conseil et Ingénierie

35, rue du Fbg-Poissonnière - 75009 Paris

Tél. : 01 42 46 33 33 - Fax : 01 42 46 33 22

[cfecgc@fieci-cgc.com](mailto:cfecgc@fieci-cgc.com)

